

Amapa - Services d'aide et d'accompagnement à domicile

Tarifs applicables au 1er juin 2020 en Meurthe-et-Moselle

Tarifs susceptibles d'être revalorisés selon les dispositions de l'arrêté ministériel annuel fixant le taux d'évolution des prix des prestations agréées prévu à l'article L.347-1 du code de l'action sociale et des familles.

Devis gratuit personnalisé pour tous nos services



FORMULE PRESTATAIRE

Amapa est l'employeur et vous propose l'intervenant

Tarif horaire/ forfait en € TTC (TVA 5,5%)	Semaine	Dimanche et jours fériés
--	---------	--------------------------

AIDE DOMESTIQUE & AIDE À LA PERSONNE

Ménage - Repassage - Préparation des repas	24,00 €	36,00 €
Lever/Coucher - Aide à la toilette et à l'habillage		
Préparation et prise des repas		
Aide à la prise de médicaments (sous conditions)		
Compagnie, Présence, Assistance		
Garde de nuit - Forfait 10h (de 21h à 7h)	305,00 €	

COURSES

Courses de proximité (sans la personne)	24,00 €	36,00 €
<i>en sus, frais kilométriques</i>	0,60 € / km	

ACCOMPAGNEMENT SORTIES ET DÉPLACEMENTS

Accompagnement des sorties et déplacements hors domicile avec la personne	24,00 €	36,00 €
<i>en sus, forfait kilométrique (par heure)</i>	24,00 €	
APA & PCH (si prévu dans le plan d'aide)	24,00 €	36,00 €
DOMPLUS/Domiserve	24,00 €	
<i>en sus, frais kilométriques</i>	0,60 € / km	

GARDE D'ENFANTS

Garde d'enfants à domicile (+3 ans)	24,00 €	36,00 €
-------------------------------------	---------	---------

Tarifs spéciaux Aide domestique et Aide à la personne

Plan PCH, heure au-delà de 30 heures/mois	21,00 €	31,50 €
Caisses de retraite dont CARSAT	21,00 €	24,00 €
Aide sociale		

Selon les partenariats définis avec les mutuelles, des tarifs spécifiques sont appliqués. Plus d'informations sur demande.

Tarif forfaitaire ou unitaire en € TTC (TVA 5,5%)	
---	--

TÉLÉASSISTANCE

Abonnement mensuel	18,00 €
Offre couple (médaillon supplémentaire)	4€/mois
Option Détecteur de chute	5€/mois

Frais annexes Téléassistance

Frais de mise en service	40,00 €
Médaillon cassé/perdu	42,50 €
Frais d'intervention à domicile à la demande du client par déplacement (maintenance non justifiée)	70,00 €
Frais de déplacement pour retrait d'un appareil dans le cadre d'une résiliation	70,00 €
Appareil non restitué RTC	300,00 €
Appareil non restitué GSM GPRS	450,00 €

Pack SIDONIE tout compris

Mon accompagnement social	
- 6 heures d'aide à domicile par semaine - Un appel de 15 min par un coordinateur Sidonie toutes les semaines	
Ma santé	210€/ semaine
- Un appel par une infirmière toutes les deux semaines	
Ma sécurité	
- Téléassistance, alarme incendie, détection de chute - Prestation d'aménagement du domicile	

Frais annexes

Ouverture de dossier ***	50,00 €
Frais de gestion mensuels ***	10,00 €
APA, PCH	5,00 €
Frais de déplacement par intervention ***	2,50 €
APA, PCH	2,50 €
Gestion des clés	5€/mois

Frais bancaires et contentieux

Frais de rejet bancaire (par rejet)	25,00 €
Frais de contentieux	200,00 €

FORMULE MANDATAIRE

Vous êtes l'employeur, vous choisissez l'intervenant

Tarif horaire en € TTC (TVA 20%)

AIDE DOMESTIQUE & AIDE À LA PERSONNE

<i>(hors frais de déplacement)</i>		
Ménage - Repassage - Courses	à partir de 17,00 €	
Lever/Coucher - Aide à la toilette et à l'habillage		
Préparation et prise des repas		
Aide à la prise de médicaments (sous conditions)		
Compagnie - Assistance - Garde de nuit - 24/24		

Frais annexes

Tarif horaire en € TTC (TVA 20%)

Frais d'ouverture de dossier	50,00 €
Frais de fermeture de dossier	60,00 €
Forfait frais de gestion (jusqu'à 8 heures par mois)	32,00 €
Frais de présélection de candidat	42,00 €
Forfait recherche salarié remplaçant (par salarié)	42,00 €
Frais de rejet bancaire (par rejet)	25,00 €
Frais de contentieux	200,00 €

SERVICE CLIENT

0 811 65 28 28

info@amapa.fr

amapa

Opérateur médico-social du groupe Doctegestio



SAP 791 079 858

Centre support

32 Avenue de la Liberté - 57050 LE BAN-SAINT-MARTIN

Réservez vos services sur amapa.fr

* Amapa est déclarée auprès des Préfectures de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle, ses clients peuvent bénéficier, sous conditions, de réduction fiscale ou de crédit d'impôt selon la législation en vigueur (article 199 sexdecies du Code Général des Impôts).

** Vous pouvez régler vos prestations en Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancé.

*** frais applicables aux clients CNMSS, Echelon social de Proximité, Ministère de la défense et aux clients ne bénéficiant pas de prise en charge par un organisme tiers.